

Conseillers en exercice : 23

Présents : 13

Votants : 19

OBJET :Marché requalification
rue principale centre
bourg - Attribution

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite.

Transmis le
- 8 JUL. 2024

DELIBERATION N°2024-63**PROCES-VERBAL****DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 3 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trois juillet,

Le Conseil Municipal de la Commune de VILLENEUVE DE BERG étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame le Maire, Sylvie DUBOIS

Présents : MM. DUBOIS Sylvie, CHAUSSE Stéphane, FARGIER Marie, ROTGER Patrick, EYRAUD Anne-Marie, VIGNE Christophe, BELLENGER Jacques, MORGE Florian, ALONSO Sébastien, DUSSOL Roxane, VALCKE Sylviane, MEHL Didier, HEMMACHE Martine**Excusés** : MM, CLEMENT Pierre, SEVENIER-ALIVON Annick, CROS Isabelle, TAULEMESSE Karine, AULNER Roselyne, LEFRILEUX Yves, LAVILLE-FRANCHI Anne-Marie, BILANCETTI Yann, HEU Marie,**Procurations** : MM CLEMENT Pierre à MORGE Florian, SEVENIER-ALIVON Annick à DUBOIS Sylvie, CROS Isabelle à EYRAUD Anne-Marie, TAULEMESSE Karine à VIGNE Christophe, AULNER Roselyne à Patrick ROTGER, BILANCETTI Yann à DUSSOL Roxane**Absents non excusés** : MM. COSSE Marie-Jeanne

L'assemblée communale procède, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Christophe VIGNE a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.

Pour rappel les travaux projetés sur la rue principale portent sur :

La réfection de l'ensemble de la chaussée et des réseaux enterrés (eau potable, assainissement) au long de l'axe principal (rue du Fort, rue Nationale, rue Notre-Dame), de la Grande Rue et de la rue Toutes Aures.

L'aménagement des espaces publics (place Olivier de Serres, place de l'Esplanade, place de l'Eglise, place Edmond Largier, place Couverte, place de l'Obélisque) et des ruelles d'accès aux commerces (rue du Four, rue du Bourreau, rue du Portalet, rue Jules Rigaud).

L'emprise concernée par ces travaux a été délimitée, elle correspond à 7340 m² d'espace public traversé par la voirie départementale sur 300 ml. La commune est accompagnée par le CAUE de l'Ardèche dans la formalisation du cahier des charges de maîtrise d'œuvre et plus globalement dans la réalisation de son projet. La mission de maîtrise d'œuvre a été confiée à ATELIER L. Paysage & Urbanisme SARL a présenté à la commission chargée de la gestion et de l'attribution des marchés publics non formalisés, réunie le 19 juin 2024, les offres à examiner suite à la consultation lancée le 26 avril 2024.

Cette dernière se décomposait en 3 lots :

Lot N°1 : Réseaux (AEP / EU / EP)

Lot n°2 : Terrassements & revêtements

Lot N° 3 : Espaces verts et mobiliers urbains

Trois réponses ont été reçues sur le lot n° 1, une sur le lot n°2 et une sur le lot n°3.

Des négociations, prévues dans le cadre de cette consultation, ont été menées, notamment sur les lots 1 et 2.

Mme la maire présente et donne lecture du rapport d'analyse des offres présentée par la maîtrise d'œuvre :

Lot n° 1 :

Groupement Vezeian TP / Roustang TP – Offre à 845 096, 55 €HT

Groupement Rampa TP / Audouard & fils – Offre à 741 905,91 €HT

Faurie SAS – Offre à 888 583,98 €HT

Mme la Maire, après avis favorable de la commission MAPA, propose de retenir l'offre du groupement Rampa TP / Audouard et fils pour un montant de 741 905,91 € HT

Lot n° 2

Groupement SOLS Vallée du Rhône / Rampa TP / Durand Pavage / Audouard SAS – offre à 1 303 987,17 € HT

Mme la Maire, après avis favorable de la commission MAPA, propose de retenir l'offre du Groupement SOLS Vallée du Rhône / Rampa TP / Durand Pavage / Audouard SAS pour un montant de 1 303 987,17 €HT

Lot n°3

Groupement SAS Jardins de Provence / SAS Cheval Paysages – offre de 315 277,35 €HT

L'offre n'est pas jugée satisfaisante, Mme la Maire propose de relancer une consultation pour ce lot.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE

d'attribuer

au groupement Rampa TP / Audouard et fils : le lot n° 1 pour un montant total de **741 905,91 € HT**

Au groupement SOLS Vallée du Rhône / Rampa TP / Durand Pavage / Audouard SAS le lot n°2 pour un montant total de **1 303 987,17 €HT**

de déclarer infructueux le lot n° 3 en raison d'une offre trop élevée et autoriser Mme la Maire à relancer la consultation pour ce lot

AUTORISE Mme la Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à ce marché

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget

Pour extrait conforme
A VILLENEUVE DE BERG
Le 3 juillet 2024

Sylvie DUBOIS
Maire de Villeneuve de Berg

